

Sommaire

Page 2: Certifiés

Page 3: AED, Non-titulaires,

PEGC, CO-Psy

Page 4: Agrégés

Page 5: CPE

Page 6: Combien de votes dois-je

émettre?

Page 7: Comment voter?

Page 8: Contacts Snes-Corse

S.N.E.S. INFO CORSE

BULLETIN D'INFORMATION
DU SNES-FSU DE LA CORSE

Centre Syndical J. Martinelli

Avenue du Prés. Kennedy 20090 Ajaccio

Tél: 04.95.23.15.64 *Fax*: 04.95.22.73.88

s3cor@snes.edu

Maison des syndicats

Impasse Patrimonio 2 Rue Castagno 20200 Bastia

Tél: 04.95.32.41.10 *Fax*: 04.95.31.71.74

s3cor@snes.edu

Site: www.corse.snes.edu

FB : http://ww.facebook.com/ SnesCorse

> Directeur de publication François Buttafoghi

Snes Corse

Bulletin N°69 du 15 novembre 2014 Spécial élections professionnelles

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE JE VOTE SNES, JE VOTE FSU



Le SNES et la FSU constituent la principale force syndicale des personnels de l'éducation nationale, dont l'indépendance se forge sur les ressources humaines, intellectuelles et financières que leur prodiguent les adhérents et militants. Leur action à tous les niveaux de la structure assure une bonne représentation de la profession et une solide garantie pour les personnels. Le SNES-FSU est la seule organisation syndicale à avoir déposé des listes dans chaque corps et grade pour l'ensemble des scrutins. En outre, dans l'académie de Corse le Snes-Corse est le seul à avoir déposé une liste PEGC, CO-Psy et CPE sans liste concurrente.

Face aux attaques, Face aux régressions Avec le SNES, Indignez-vous, Ré-Agissez!

Pour le respect des statuts et des missions des personnels,

Pour la défense du pouvoir d'achat par des mesures salariales touchant l'ensemble des personnels,

Pour le rejet de réformes pseudo-pédagogiques qui dénaturent et alourdissent nos services,

Contre l'extension des services partagés sur plusieurs établissements, Contre le fait d'imposer des heures supplémentaires,

Pour l'amélioration des conditions de travail,

Pour des effectifs décents et des conditions d'études propices à la réussite scolaire,

Pour des collèges et lycées jouant pleinement leur rôle d'ascenseur social pour toute la jeunesse,

In Corsica, cum'è à u pianu naziunale, vutà pà i candidati di u SNES-FSU, ghjè sceglie un sindicalisimu cumbattivu, dimucraticu è assicurassi una difesa efficaci.

Page 2

LISTE PROFESSEURS CERTIFIES

Hors classe du corps des professeurs certifiés

Mme MARIINI Emmanuelle – Education Musicale – Collège de Biguglia, Biguglia - 2B

Mme AGOSTINI-BOUTET Catherine – Mathématiques – Collège Porto-Vecchio 2- 2A

- M. NAPPO Horace Technologie Collège de Montesoro, Bastia 2B
- M. PUPPONI Jean-Marc Histoire-Géographie Lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio 2A
- M. **DE LA ROSSAT Louis** Histoire-Géographie Collège Saint-Florent- 2B
- M. AGOSTINI Franck Education Musicale Collège Jean Orabona, Calvi 2B
- M. SANSONETTI Joseph Mathématiques ESPE Corse 2A
- M. BERLINGHI François Economie et Gestion Lycée Giocante de Casabianca 2B

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des AE

Mme VIDAL-ANTOLINI Nathalie – Espagnol – Collège Arthur Giovoni, Ajaccio - 2A

Mme PHILIBERT Cécile - Espagnol - Collège de la Plaine, Fiumorbu - 2B

Mme ORTOLI Pascale - Anglais - EREA, Ajaccio - 2A

M. **BUTTAFOGHI François** – Mathématiques – Collège de Montesoro, Bastia - 2

M. CESARI Antoine-Joseph - Mathématiques - Lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio - 2A

Mme MARCELLESI Nathalie - S.E.S. - Lycée Fesch, Ajaccio - 2A

Mme CANUTTI Marie-Françoise - Documentation - Lycée Ghisonaccia - 2B

Mme RENAUT Elsa - Lettres modernes - Collège Fesch, Ajaccio - 2A

Mme TRAMONI Laure - Lettres modernes - Lycée Clémenceau, Sartène - 2A

Mme PELLEGRI Leslie - Mathématiques - Collège Giraud, Bastia - 2B

Mme LUCCIONI Pascale - Documentation - Collège de Porticcio, Grossetto-Prugna- 2A

M. DUMALLE Amaury - Sciences Physiques - EREA, Ajaccio - 2A

M. GUIDONI Silviu - Arts plastiques - ZR3 Corte-Balagne - 2B

Mme CARLOTTI Corinne - Documentation - Collège Baleone, Sarrola-Carcopino - 2A

Mme **KACER Sabrina** – Mathématiques – Collège Henri Tomasi, Folelli - 2B

M. LOVICHI Vincent - Histoire-Géographie - Collège de Bonifacio, Bonifacio - 2A

Mme GOURJON-SANTONI Sophie - S.V.T. - Collège de Lucciana, Lucciana - 2B

M. CESARI Stéphane - Mathématiques - Collège Baleone, Sarrola-Carcopino - 2A

Mme **RIGHETTI Jocelyne** –Economie et Gestion- Lycée Paul Vincensini, Bastia - 2B

Mme VIDONI-LECCIA Delphine – Lettres modernes - Collège Rocca Serra, Levie - 2A

 $\mbox{M. } \mbox{\bf CICCOLI Jean-Luc}-\mbox{ Langue et culture corse}-\mbox{Collège P. Pescetti, Cervione - 2B}$

M. SARTORI Olivier - Langue et culture corses- TZR4 Bastia-Balagne - 2B

M. PARROCCHETTI Frédérique - Anglais - Collège Fesch, Ajaccio - 2A

M. VANSCHAMELHOUT Julien - Mathématiques - Lycée Ile-Rousse - 2B

Mme PETRIGNANI-LERDA Marion - HG - Lycée Giocante - 2B

M. MORENO Dominique – Education Musicale – Collège Padule, Ajaccio - 2A

Mme **PRUVOT Sonia** – Histoire-Géographie- Lycée Giocante - 2B

M. TRAMONI Pierre-Paul - S.E.S - Lycée de Porto-Vecchio - 2A

Mme PARIS Josiane - Technologie - Collège Saint-Joseph, Bastia - 2B

M. VIDAL Bruno - Education Musicale - TZR 1 Ajaccio- 2A



Engagement certifié

 ${\mathbb P}$ our défendre collectivement notre métier, nos droits et notre statut !

Pour une formation de qualité, le respect de la liberté pédagogique, une amélioration du déroulement de notre carrière et une revalorisation de nos salaires!

Les élus agissent et portent les revendications du SNES au niveau ministériel

En août 2014, est paru le décret modifiant les obligations de service des professeurs du second degré. Le SNES a pesé dans l'élaboration de ce document pour que « le service d'enseignement dans la discipline de recrutement assuré pendant l'année scolaire reste défini par un maximum hebdomadaire, soit 18h pour les certifiés ».

Le SNES agit pour la reconnaissance des missions liées à l'enseignement et revendique le doublement des ISOE.

Le SNES rappelle que les compléments de service doivent rester exceptionnels et revendique des heures de décharge pour l'exercice dans plus d'un établissement.

Les élus agissent et portent les revendications du SNES au niveau académique

Présents dans les CAPA, les élus veillent au traitement équitable de tous les personnels concernant les avancements d'échelon et les passages à la hors-classe.

Leur rôle est essentiel au moment des mouvements inter et intra académique pour que soit respectée la transparence, pour que soient prises en compte les situations humaines, pour que soient pourvus tous les postes sur le territoire.

Concernant les TZR, le Snes-Corse a récemment dénoncé, lors d'une audience au Rectorat, le non-respect de la pérennité du rattachement administratif et continuera à agir pour que le droit soit appliqué.

Pour ce qui est des conditions d'enseignement, le Snes-Corse reste attentif à l'évolution des effectifs dans les établissements de l'île et soutient auprès du Rectorat, lorsque nécessaire, la création de divisions supplémentaires.

Pà riprisintavi è divendavi à u niveddu ministeriali è accademicu Vuteti SNES-FSU!

A.E.D. et A.E.S.H.

Reconnaître et revaloriser vos missions, faire respecter vos droits et statuts

Le SNES a agi pour un statut revalorisé des AED et AESH et a obtenu des avancées significatives. Ainsi, nous avons obtenu un décret qui reconnait comme métier l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires et qui permet d'assurer des remplacements d'enseignant sans perdre le bénéfice de son poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance. Grâce à nos actions, tous les assistants d'éducation ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de deux jours de préparation, sans récupération.

Nous continuons à revendiquer la fin de la précarité pour les AED par :

- la généralisation de la signature de contrats de 3 ans,
- la mise en place d'une dérogation à la durée de 6 ans pour que les AED qui souhaitent poursuivre des études ou une formation professionnelle puissent bénéficier de 2 ans supplémentaires,
- la création de 10 000 postes au plan national,
- l'alignement des rémunérations sur la catégorie B de la Fonction Publique,
- la création d'un statut spécifique des AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle et qui seraient recrutés sur des critères sociaux avec des affectations proches des universités et lieux de formation,
- la gestion de ces personnels par le Rectorat sous contrôle des CCP,
- le droit à la formation professionnelle pour les non étudiants,
- un véritable statut de fonctionnaire : carrière, recrutement, mobilité géographique, ...
- une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative apportée aux élèves en situation de handicap.

LISTE AED

vote sur sigles



La titularisation un droit pour tous les personnels

Majoritaire dans l'Éducation nationale, le SNES-FSU lutte depuis plus de dix ans pour la résorption de la précarité.

La revendication première du SNES-FSU est sans conteste, l'établissement d'un plein accès à la titularisation. C'est ainsi, que nous avons arraché au gouvernement précédent la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Cependant, ce texte comporte toujours de graves insuffisances et trop de non-titulaires sont laissés à l'écart par des conditions trop restrictives. Le plan de titularisation tant attendu n'a toujours n'a pas eu lieu.

L'étude réalisée par le SNES sur les postes effectivement pourvus, le nombre d'admissibles et d'admis par discipline, et par académie, révèle l'absence de volonté du ministère de favoriser l'accès au statut : sur les 2960 postes proposés aux différents concours 1098 postes n'ont pas été pourvus. Ainsi, force est de constater que le ministère est peu reconnaissant envers ces agents laissés en situation de précarité et qui pourtant œuvrent pour le service public d'éducation dans des conditions souvent difficiles.

Il est temps pour le gouvernement de passer à l'acte car le combat contre la précarité doit être remporté. Sans attendre ses initiatives, le SNES-FSU revendique l'ouverture immédiate d'une nouvelle négociation pour la mise en œuvre d'un plan ambitieux de titularisation pour l'ensemble des non-titulaires.

Les non-titulaires peuvent compter sur le SNES de la Corse pour poursuivre, avec eux, le combat pour leur titularisation.

LISTE NON-TITULAIRES

vote sur sigles



LISTE PEGC

M. **BOSREDON Jean-Marie**, SVT Sciences Physiques - Collège Giraud, Bastia - 2B

M. **LEONI Jean-Dominique,** Technologie – Collège Philippe Pescetti, Cervione - 2B

LISTE CONSEILLERS D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUES

Mme TOMI Paule - CIO Ajaccio - 2A

Mme JAMOND Claire - CIO Ajaccio - 2A

CAPA des agrégés : un combat permanent pour l'équité qui porte ses fruits

sont déposés!

La CAPA des professeurs agrégés est consultée principalement sur deux* questions.

Mme ALBERTINI Barbara - SVT - Lycée Paul Vincensini - Bastia - 2B

Mme **CAU Marie-Line** – Lettres - Lycée Laetitia Bonaparte – Ajaccio – 2A

Mme **GATTACCECA Christine** – STT - Lycée Paul Vincensini – Bastia – 2B

M. TREHIN Pierre – Génie Mécanique - Lycée Paul Vincensini – Bastia – 2B
 M. LUCCHETTI Dominique – EPS Lycée Giocante de Casabianca – Bastia – 2B

M. DRIGUES Olivier - SVT - Collège Porto-Vecchio - 2A

Examen des candidatures pour une promotion par liste d'aptitude dans le corps des agrégés

Les candidatures, qui émanent principalement de professeurs certifiés ou PLP, ne sont pas automatiques, mais décidées et déposées volontairement par ces collègues. En l'absence de barème national, les critères de sélection et de classement des dossiers ont dû être élaborés au plan académique, mais ne constituent pas un barème chiffré.

Dans ces conditions, la principale préoccupation des commissaires paritaires du SNES a été de proposer une démarche d'examen aussi objective que possible, pérenne dans le temps et permettant de valoriser les diverses facettes des expériences et pratiques pédagogiques des postulants.

Toutefois, l'académie retient une liste de dossiers qui seront soumis ultérieurement au ministère qui décidera en CAPN des promotions définitives. A ce niveau, les Inspections Générales Disciplinaires pèsent de tout leur poids, et imposent des conditions, notamment une note pédagogique supérieure à 55/60.

Depuis quelques années, les interventions opiniâtres de nos élus ont permis d'éliminer les parachutages indécents qui se produisaient par le passé.

Malgré cela, cette voie de promotion est extrêmement

étroite, et de nombreux collègues renouvellent en vain leur candidature pendant de nombreuses années. Selon les années, toutes disciplines confondues, la Corse bénéficie d'une promotion ... à 3 pour les années exceptionnelles ... alors qu'une centaine de dossiers

Examen des promotions à la hors-classe des agrégés

Pour cette promotion à la hors-classe, les dossiers de tous les agrégés figurant au moins au 7^è échelon sont examinés selon un barème.

Pour le SNES, la hors classe des professeurs agrégés, comme celle des autres catégories, doit constituer une possibilité de poursuite de carrière et être de ce fait accessible à tous les collègues avant leur départ à la retraite. Or, ce n'est pas le cas!

D'une part, les points d'ancienneté sont supprimés si l'accès au 11^è échelon s'est effectué à l'ancienneté (et quel que soit le « mérite » des collègues, une partie d'entre eux sera obligatoirement dans ce cas).

D'autre part, le Recteur décide d'une bonification pouvant aller jusqu'à 90 points, sur la base des avis des IPR et des chefs d'établissements.

Sur ces deux points déterminants, les interventions de nos élus ont souvent permis d'éviter que des décisions injustes soient prises, lourdes de conséquences pour des collègues en fin de « carrière ».

LISTE DES C.P.E.

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

M. PENCIOLELLI Jean-Marc - Collège Pascal Paoli, Corte - 2B

Mme CAPONE Rachel - Lycée Giocante de Casabianca, Bastia - 2B

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

M. LE GALL Thierry - Lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio - 2A

M. SAVALLI Pierre - Lycée Jean Nicoli, Bastia - 2B

Mme PAOLI Laetitia - Lycée Jules Antolini, Ajaccio - 2A

M. GULDEMANN Olivier - Collège Saint-Florent - 2B

Mme **SIMEON-BERTONCINI Florence** – Collège Pascal Paoli, Ile-Rousse - 2B

M. GOOSSENS Stéphane - Lycée Jean Nicoli, Bastia - 2B

Mme MASIA Pascale - Lycée du Finosello, Ajaccio - 2A

Mme MARTIAL Séverine - Lycée Giocante de Casabianca, Bastia - 2B

Mme MOSCONI Paule-Emmanuelle - Collège Arthur Giovoni, Ajaccio - 2A

Mme GARSI Olivia - Collège Henri Tomasi, Folelli - 2B

Mme MONTI-THOLANCE Cécile - Collège Henri Tomasi - 2B

Mme CULIOLI Marianne - Collège de Porticcio, Porticico - 2A

Mme FRANCHINI-GIANCOLI Sylvie - Collège de Lucciana, Lucciana - 2B

Mme LOUIS Hélène - Collège de Bonifacio, Bonifacio- 2A



CPE - les apports du SNES au niveau académique

Ju bilan de ces dernières années d'interventions aux CAPA dans l'Académie, le SNES peut se prévaloir d'une écoute croissante, devenue constante, auprès des services du Rectorat, ainsi que de plusieurs avancées sur :

- le suivi des promotions d'échelon ou à la hors-classe et le respect des barèmes au moment des notations,
- les contacts réguliers avec la DPE pour les situations spécifiques,
- les interventions pour les mutations (phase de mouvements et TZR)
- la formation des CPE et des entretiens réguliers avec les différents IPR.
- la création de postes de stagiaires et leur maintien dans l'académie (dans la mesure du possible),
- les problèmes des logements de fonction (deux jurisprudences nationales).

Par ailleurs, le SNES est le seul syndicat à publier régulièrement des informations sur la catégorie et à organiser ponctuellement des regroupements des CPE de Corse.

Au SNES de Corse, l'action sur le terrain prime sur la parole sans clientélisme et dans le seul but de défendre la catégorie. (Le SNES s'est toujours associé à un collègue en difficulté pour défendre son cas, même s'il n'en n'a pas fait la demande). Nous n'avons eu de cesse de rappeler qu'un CPE qui fait fonction d'adjoint n'a pas à être « remercié » par une appréciation normative supérieure, comme s'il était meilleur qu'un autre parce qu'il exerce une autre fonction que la sienne. Si l'administration souhaite accorder une prime à ces collègues, nous défendons la position qu'elle lui donne le salaire correspondant.

En ces temps de réformes où défendre la fonction d'éducateur et ses statuts est parfois difficile, tant nous ne parlons plus de victoires mais bien de défense des droits acquis, la cohésion syndicale nous paraît à privilégier lors de ces instances.

Certes, les avancées se font au compte-goutte, comme dans toutes les catégories, mais dans notre fonction, nous continuerons à faire respecter nos droits. Pour cela, nous avons besoin de votre soutien, notamment lors de ces élections mais pas seulement, ...



Combien de votes dois-je émettre?

	CAPA	CCPA	CAPN	CTA	СТМ
Certifié titulaire	Vote SNES		Vote SNES	Vote FSU	Vote FSU
Agrégé titulaire	Vote SNES		Vote SNES	Vote FSU	Vote FSU
CPE titulaire	Vote SNES		Vote SNES	Vote FSU	Vote FSU
DCIO, CO-Psy titulaire	Vote SNES		Vote SNES	Vote FSU	Vote FSU
PEGC	Vote SNES			Vote FSU	Vote FSU
Chaire Sup			Vote SNES	Vote FSU	Vote FSU
Stagiaire				Vote FSU	Vote FSU
Non-titulaire		Vote SNES		Vote FSU	Vote FSU
AED, AVS, AP		Vote SNES		Vote FSU	Vote FSU

Pà u nostru mistieri, nostra furmazioni è nostra libertà pedagogica

Vuteti SNES -FSU !

Parchì i vosci condizioni d'insignamentu midduressini

Vuteti SNES -FSU!



Comment voter?

1. Créez son compte électeur : allez sur la page http://www.education.gouv.fr/electionspro2014 puis cliquez sur « je me connecte à mon espace électeur »

Je me connecte à mon espace électeur

- ACCÉDER CRÉER MON COMPTE 2. Cliquez sur « créer mon compte » Vous n'êtes pas encore enregistré, saisissez votre adresse de messagerie professionnelle et créez votre mot de passe. Adresse de messagerie professionnelle : **3.** Indiquez votre adresse professionnelle Mot de passe électeur : Votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre. 4. Créez votre propre mot de passe Confirmation du mot de passe : (indispensable pour voter) Saisissez le contenu qui s'affiche ci-dessus. Si ce sont 2 mots, pensez à les séparer par un espace. Si vous n'arrivez pas à lire ce contenu vous pouvez utiliser l'icône "flèches" pour changer de contenu. JE CRÉE MON COMPTE
- **5.** Entre le 27 novembre et le 04 décembre 2014, connectez-vous à http://www.education.gouv.fr/electionspro2014 :
 - cliquez sur « je vote »,
- saisissez votre **identifiant électeur** (remis en propre dans votre établissement) et votre **mot de passe électeur** que vous avez-vous-même créé (cf. ci-dessus),
 - participez aux votes qui vous sont ouverts (cf.page ci-contre).

Élections **JE VOTE** professionnelles du 27/11 au 4/12/2014 **JE VOT**

JE VOTE SNES JE VOTE FSU



Contacts utiles

Les responsables SNES-FSU de Corse

Secrétaire académique: Emmanuelle Mariini, mariini.emmanuelle@orange.fr, 06.72.97.33.42

Trésorier académique: François Buttafoghi, francois.buttafoghi@sfr.fr, 06.88.83.18.84

Secrétaire départementale 2A: Nathalie Vidal, vidal.antolini@orange.fr, 06.85.03.22.85

Secrétaire départemental 2B: Horace Nappo, horace.nappo@laposte.net, 06.77.02.68.72

Responsables académiques CPE:

Thierry Le Gall, titicorsebzh@hotmail.com, 06.87.43.97.27

Pierre Savalli, capilluttu@hotmail.fr, 04.95.34.91.65

Responsables académiques Non-titulaires :

Emmanuelle Mariini, mariini.emmanuelle@orange.fr, 06.72.97.33.42

Pascale Ortoli, pierre-pascale@wanadoo.fr, 06.77.15.35.43

Responsables académiques AED:

Cécile Philibert, galinette20@wanadoo.fr, 06.21.75.49.91

Horace Nappo, horace.nappo@laposte.net, 06.77.02.68.72

Responsables académiques Agrégés :

Françoise Colombani : colory0303@wanadoo.fr, 04.95.51.31.08

Florence Colonna: fcolisa@gmail.com, 06.28.35.60.73

Responsables académiques Certifiés :

Nathalie Marcellesi: nathalie.marcellesi@orange.fr, 06.19.14.32.43

Horace Nappo: horace.nappo@laposte.net, 06.77.02.68.72

Elsa Renaut: renaut.elsa@orange.fr, 06.11.45.18.59

Les permanences Haute-Corse et Corse du Sud

Haute-Corse: lundi, mercredi, vendredi de 14h30 à 17h30. Autre demi-journée possible sur rendez-vous. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Corse du Sud: lundi, mardi, vendredi de 14h à 17h, jeudi de 9h à 12h.

Les prochaines dates à ne pas manquer

- * Stage académique « mutations » pour les professeurs stagiaires : mercredi 26 novembre 2014 de 9h à 12h au lycée de Corte.
- * Stage départemental 2B « non-titulaires » : jeudi 27 novembre 2014 de 9h à 17h au collège de Montesoro.
- * Elections professionnelles : du 27 novembre au 04 décembre, voter, c'est exister!
- * Semaine d'action du 17 au 22 novembre 2014 : participe du Snes-Corse aux actions des 20 et 22 novembre 2014.
- * C.A.A.: vendredi 12 décembre 2014 au lycée de Corte de 9h à 17h.

